
DOCUMENT 17

Décret n°3214-81 concernant l'opposition du Québec au projet de rapatriement et de modification de la Constitution canadienne, 25 novembre 1981.



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 3214-81

CONCERNANT l'opposition du
Québec au projet de rapatriement et de modification
de la constitution canadienne

---0000000---

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre des Communes, le 18 novembre 1981, une motion visant à rapatrier et à modifier la constitution canadienne;

ATTENDU QUE cette motion, si on y donnait suite, aurait pour effet de diminuer substantiellement les pouvoirs et les droits du Québec et de son Assemblée nationale sans son consentement;

ATTENDU QU'il a toujours été reconnu qu'aucune modification de cette nature ne pouvait être effectuée sans le consentement du Québec.

IL EST DÉCIDÉ, sur la proposition du Premier ministre:

QUE le Québec oppose formellement son veto à l'encontre de la résolution présentée à la Chambre des Communes, le 18 novembre 1981, par le ministre fédéral de la Justice.

QUE cette opposition soit officiellement transmise au gouvernement fédéral et à celui des autres provinces.

Approuvé ce 25^e
jour de novembre 1981

ADMINISTRATEUR